



Gemeng Noumer

Aide-mémoire et descriptif
Poste de salarié·e à tâche manuelle (groupe E)
OUVRIER·IÈRE COMMUNAL·E
PÉPINIÉRISTE-PAYSAGISTE
02/2024

Statut : Salarié à tâche principalement manuelle (ouvrier communal)
Contrat à durée indéterminée
La rémunération se fera conformément au contrat collectif des ouvriers de l'Etat (groupe de salaire E), tel que transposé par la commune de Nommern

Degré d'occupation :
temps complet (100 %) – 40 heures par semaine

Conditions particulières:

Conditions particulières devant obligatoirement être remplies pour briguer ce poste :

- disposer de la nationalité d'un Etat membre de l'Union Européenne
- disposer d'un CATP/DAP en tant que pépiniériste-paysagiste (reconnu au Luxembourg)
- disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le métier de pépiniériste-paysagiste susmentionné
- posséder les aptitudes physiques et morales nécessaires pour le poste brigué
- disposer d'un permis de conduire valable sans restriction de la catégorie B

Missions:

Tâches spécifiques de ce poste :

- assurer l'entretien et la réalisation de nouvelles plantations et de plantations existantes
- entretien courant des espaces verts et aires de jeux : plantations mixtes, arbres et/ou arbustes, gazon
- plantation saisonnière de fleurs et arrosage
- élaboration de projets de plantation

Tâches générales :

- toutes tâches d'un ouvrier polyvalent au sein de notre Service de régie et plus spécifiquement de l'équipe « voirie et espaces verts »

La personne à engager devra assurer des prestations de permanence / en dehors des heures normales de service (service d'hiver, interventions sur les installations diverses, etc.).

Profil souhaité :

- maîtriser la langue luxembourgeoise et avoir de bonnes connaissances en langues

- allemande et française
- maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, Outlook, MS Windows)
- avoir le sens d'initiative, d'organisation et de coordination
- capacité de travailler de façon flexible, autonome et en équipe
- sens de responsabilité
- être dynamique, motivé et engagé
- le fait d'être membre actif d'un CIS du CGDIS (services de secours) peut constituer un avantage

Condition spéciale :

- disposer d'un permis de conduire valable sans restriction de la catégorie C et formation Code 95 deux ans au plus tard après son engagement

Pièces à produire :

Les lettres de candidatures motivées (indiquant adresse exacte, e-mail, n° de téléphone) doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

- un curriculum vitae complet et détaillé avec photo d'identité récente
- une copie de la carte d'identité ou du passeport
- un extrait récent (< 3 mois) du casier judiciaire – bulletin n°3
- une copie des diplômes et certificats (lorsque le diplôme a été obtenu à l'étranger, une copie de la décision de reconnaissance de son équivalence est à joindre)
- une copie intégrale du permis de conduire et, le cas échéant, du certificat « Code 95 »

Délai et procédure :

Les personnes intéressées dont le profil répond aux exigences ci-dessus sont invitées à adresser leur candidature, par écrit, au Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, 31, rue Principale, L-7465 Nommern.

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de contacter le secrétaire communal (☎ 83 73 18 210).

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

La sélection pourra se faire sur base d'épreuves pratiques organisées par ou pour compte de l'administration communale.

Avant son engagement, le futur collaborateur doit passer un examen médical constatant qu'il est apte à exercer le poste en question.

En déposant sa candidature, l'intéressé-e donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du processus de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Nommern, le 3 mai 2024

Le collège des bourgmestre et échevins